

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CISION CODE 01 + HEBDOS

Pandémie de COVID-19

Le gouvernement du Québec diffuse de nouvelles directives à l'intention de la population du Québec

Québec, le 12 mars 2020. – Lors d'un point de presse tenu à l'Assemblée nationale, le premier ministre, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et du directeur de la santé publique du Québec, Horacio Arruda, a annoncé de nouvelles directives à l'intention de la population du Québec.

Tout en précisant que pour le moment, la pandémie de la COVID-19 est sous contrôle au Québec, avec 13 cas confirmés, le premier ministre a fait savoir qu'il entend prendre toutes les mesures pour freiner et ralentir au maximum une contagion qui est devenue inévitable.

M. Legault a ainsi annoncé :

- qu'à compter d'aujourd'hui, toutes les personnes qui reviennent d'un pays étranger ou qui présentent des symptômes associés à la grippe ou au rhume doivent se placer en isolement volontaire pour 14 jours;
- que cet isolement est obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger;
- que les organisations doivent annuler tous les rassemblement intérieurs de plus de 250 personnes ou qui ne sont pas nécessaires, pour les 30 prochains jours.

Le premier ministre a tenu à rassurer les employés du secteur public qui doivent s'isoler : ils continueront d'être payés. Pour les employés du secteur privé qui devront s'absenter du travail, M. Legault a demandé aux employeurs de comprendre la situation particulière dans laquelle la société se trouve et d'être compréhensifs envers leurs travailleurs. Il a tout de même assuré qu'au cours des prochains jours, le gouvernement du Québec annoncera des mesures pour venir en aide aux employés et soutenir les entreprises qui auront des problèmes de liquidités à la suite des répercussions du coronavirus.

M. Legault a rappelé aux Québécois l'importance de suivre attentivement les consignes et les mesures d'hygiène recommandées par la santé publique du Québec pour contrer le virus, soit de se laver les mains régulièrement avec du savon ainsi que de tousser et d'éternuer dans son coude. Un site Internet a été créé, www.quebec.ca/coronavirus, pour regrouper l'ensemble de l'information. La ligne téléphonique 1 877 644-4545 sont également en place. Finalement, le premier ministre a réitéré sa demande de protéger les personnes âgées de la COVID-19 et de ne pas se rendre dans les centres d'hébergement si l'on a le moindre symptôme semblable à ceux de la grippe.

Citation :

« Aujourd'hui, tout le Québec doit se mettre en mode d'urgence. Les prochaines semaines vont être critiques. Les Québécois doivent savoir qu'on en a pour des mois. Notre grande priorité doit être la santé publique. On doit se protéger, et la meilleure façon de protéger nos proches, c'est de se protéger soi-même. Je fais appel à la solidarité et au sens des responsabilités de tous les Québécois. Tout le monde doit faire sa part. Je tiens à souligner le dévouement des personnes qui travaillent dans notre réseau de la santé. Vous êtes nos anges gardiens. Tous les Québécois vous sont extrêmement reconnaissants. On va passer au travers de cette épreuve tous ensemble. »

François Legault, premier ministre du Québec.

– 30 –

Source : Ewan Sauves
Attaché de presse
Cabinet du premier ministre
514 585-4451
ewan.sauves@mce.gouv.qc.ca